



Renseignement: demarche a suivre pour vacances Noël 2014

Par **mumu07**, le **08/12/2014 à 09:59**

Bonjour

Je voudrais avoir des renseignements sur la demarche a suivre pour les vacances scolaire de Noël.

Etant séparé avec le père de mon fils et les discussions se passe tres mal.

A la suite du jugement, il a un w.end sur 2 et la moitié des vacances. Mais comme je n'étais pas d'accord le juge nous a mis en médiation et j'ai mis fin au mois d'aout car je trouvé inutile et que je faisais toujours des concession et lui rien.

La question se pose comment faire pour Noël

Sachant qu'il a eu notre fils le 25 decembre l'année derniere comme le jaf nous l'avait dit et que cette année il voulais l'avoir le 24 decembre d'ou je n'étais pas d'accord donc en reflechissant longuement je lui laisse toute la semaine du lundi 22 au 28 decembre mais le w.end du 20 et 21 decembre c'est lui qui a la garde donc il veut le prendre du 20 au 28 decembre inclus. Se n'est pas equitable (9 jours pour lui et moi 7 jours)

existe t'il un texte de loi pour qui puisse m'aider pour faire au mieux pour notre fils et que je reste dans la légalité

a t-il le droit de venir avec la police pour que je lui donne notre fils samedi 20.

Merci de votre compréhension, dans l'attente de vous lire tres vite.

Par **UnPaparesponsable**, le **18/12/2014 à 19:09**

vous l'avez toute l'année et vous pleurez pour 2 jours ???? La decision est pour la plupart du temps en réponse de faute aux parents d'en convenir autrement.

Essayer de vous entendre dans l'interet de l'enfant comme parents responsables. Sinon obligé d'en convenir à la décision de replis du juge.